

## Bilan de SARAH Alsace, Service d'Accompagnement Régional des Apprentis Handicapés

Le service propose depuis janvier 2003 un **accompagnement adapté à des apprentis handicapés**, issus ou non de l'éducation spécialisée, qui suivent une formation en alternance en Centre de Formation d'Apprentis.

Après évaluation des besoins spécifiques de chaque apprenti et validation de son projet professionnel, en lien avec les partenaires engagés dans le parcours du jeune, SARAH Alsace met en place les compensations utiles à la réussite de son apprentissage.

Ces compensations sont essentiellement de l'accompagnement en entreprise, du soutien pédagogique, psychologique et/ou orthophonique si nécessaires ; ils sont réalisés par des intervenants dont les compétences correspondent aux besoins de chaque jeune. Les interventions se font dans la mesure du possible au plus proche du domicile, du lieu de formation ou de travail du jeune.

Par ces accompagnements, les principaux objectifs de SARAH Alsace sont de :

- Développer l'autonomie, l'épanouissement et l'intégration des jeunes en milieu ordinaire de vie et de travail
- Sensibiliser l'environnement du jeune, changer le regard sur les personnes handicapées
- Favoriser le « vivre ensemble » au travail et au CFA
- Faciliter l'accès aux moyens de compensation nécessaires au bon déroulement de l'apprentissage

### Evolution des prises en charge de janvier 2003 à juillet 2007

	Prises en charge				
	2003	2004	2005	2006	2007
<i>date</i>	<b>31/12</b>				<b>15/7</b>
Apprentis sous contrat	33	77	103	139	<b>143</b>
Jeunes en cours d'accompagnement vers la formation	26	117	163	77	<b>126</b>
Jeunes sortants	0	9	71	175	<b>69</b>
<b>TOTAL</b>	<b>38</b>	<b>99</b>	<b>178</b>	<b>391</b>	<b>338</b>

Le nombre de jeunes accueillis est en constante augmentation ; **338 jeunes ont été pris en charge au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2007** pour 391 sur l'ensemble de l'année 2006.

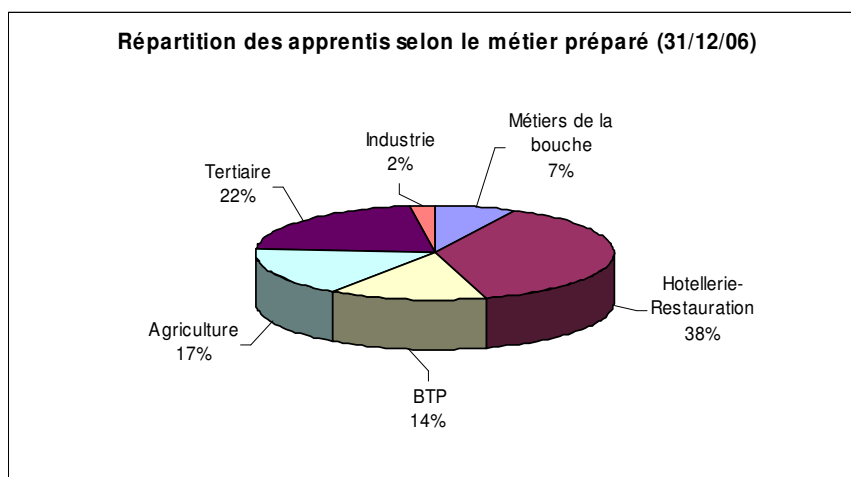
En plus des **143 apprentis** sous contrat et en cours d'accompagnement, **126 jeunes ont été accueillis avec un projet de formation** pour la prochaine rentrée scolaire.

**Parmi les 126 jeunes accueillis au premier semestre 2007, la moitié a un projet validé avec un contrat d'apprentissage pour la rentrée scolaire** ; 22 jeunes ont un projet validé et recherchent actuellement un employeur et 39 sont en cours de validation ou de réorientation en milieu protégé, sur d'autres types de formations, en lycée à temps plein...

Parmi les **69 jeunes sortants** de notre accompagnement au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2007, la plupart ont été réorientés soit en formation en lycée professionnel à temps plein, soit avec un autre type d'accompagnement (médico-social, UPI, cap emploi, mission locale...).

A titre indicatif<sup>1</sup>, **plus de 631 jeunes différents ont été accueillis depuis le début de l'action en janvier 2003**, dont 400 dans le Bas-Rhin et 231 dans le Haut-Rhin.

## Les métiers préparés



Les métiers de l'hôtellerie-restauration sont les plus représentés, avec les CAP Assistant Technique en Milieu Familial et Collectif (ATMFC), Agent Polyvalent de Restauration (APR) et Cuisine, avec 53 apprentis sur 139, soit 38%. Ces jeunes sont formés sur des parcours adaptés sur 3 ans à ICA Sinclair à Lutterbach, et depuis la rentrée 2006 au CFA privé Ste Clotilde à Strasbourg (ouverture d'une première année ATMFC pour 12 jeunes en difficultés).

Les métiers du tertiaire (vente, secrétariat, assistant de gestion, comptabilité...) sont en seconde position avec 22% des contrats, et précèdent les métiers préparés en CFA Agricole (travaux paysagers, horticulture...) avec 17% des contrats.

## Les résultats aux examens de la session de juin 2007

**70 % des jeunes présentés à la session d'examen de juin 2007 ont réussi leur diplôme, soit 39 sur 56.**

Parmi les 39 apprentis ayant réussi leur diplôme, 1/3 représentent les métiers du tertiaire, 28% les métiers de l'agriculture, 23% les métiers de l'hôtellerie-restauration et de la bouche, 8% l'industrie et autant le BTP.

Parmi les 17 candidats qui ont échoué, 13 ont validé une partie de leur diplôme et redoublent.

*Nous tenons à féliciter tout particulièrement ces jeunes qui ont réussi, même partiellement, mais aussi les équipes des CFA et les autres accompagnants qui les ont aidé à obtenir ces résultats !*

Suite aux résultats de cette session d'examen, nous pouvons estimer à **environ 187 le nombre de jeunes en apprentissage à la prochaine rentrée scolaire** (77 apprentis qui poursuivent leur cursus, 12 poursuites d'études, 13 redoublants, 63 nouveaux contrats, 22 actuellement à la recherche d'un contrat en alternance).

Ces chiffres sont estimatifs et ne tiennent pas compte des jeunes qui nous seront adressés avant la rentrée ou signalés par les CFA, mais soulignent une fois de plus l'ampleur du travail accompli et le succès de la démarche en vue de l'accès à l'apprentissage pour des jeunes ayant le statut de Travailleur Handicapé.

## L'insertion professionnelle des jeunes en situation de handicap

<sup>1</sup> Au début de l'action, quelques jeunes accueillis et qui ne sont pas entrés en apprentissage n'ont pas été saisis dans la base de donnée.

Le diplôme : une condition facilitante mais non suffisante

Bien que titulaires d'un diplôme et d'une expérience professionnelle de deux ou trois ans acquise au cours d'une formation en alternance, les difficultés et les freins liés au handicap empêchent bien souvent ces jeunes d'accéder à un emploi durable, voire à un emploi tout court.

Ce problème de l'entrée dans la vie professionnelle et de l'accès à une vie plus autonome, s'il est celui des jeunes diplômés en général, est encore plus marqué pour les jeunes que nous accompagnons et met en lumière **le besoin de maintenir un accompagnement personnalisé** lorsque le jeune se retrouve à la recherche d'un emploi et en début de vie professionnelle.

Outre les représentations négatives liées à la perception du handicap encore souvent présentes dans le monde du travail, il demeure des freins bien réels face aux exigences des employeurs en termes d'autonomie, de productivité, d'initiatives...

Ces difficultés sont souvent mises en avant par les employeurs, surtout artisans ou patrons de PMI/PME. Ces derniers recherchent des personnes capables de travailler de façon autonome, mobiles, résistantes au stress et maîtrisant suffisamment leurs savoirs techniques pour être rapidement aptes à travailler sans encadrement... Des conditions qui s'avèrent souvent rédhitoires pour des jeunes dont le handicap aura pour conséquence de les rendre plus dépendants d'aides extérieures et qui ont besoin de plus de temps pour avoir l'assurance et la maîtrise technique que requiert leur profession.

Les réponses dont nous disposons pour compenser ces désavantages, qu'elles soient d'ordre financier (primes à l'embauche, éligibilité aux contrats aidés, abattements de salaires) ou techniques (aménagements des postes...), ne sont certes pas négligeables, mais dans la plupart des cas ne répondent pas aux véritables attentes des entreprises. En effet, elles estiment bien souvent que le diplôme ne garantit pas la compétence et que des compléments de formation sont nécessaires pour amener ces jeunes à une véritable "employabilité".

Force est de constater que les relais sont actuellement insuffisants avec les opérateurs d'insertion et que trop de jeunes diplômés, malgré les efforts réels qui ont jalonné leurs parcours de formation, se retrouvent ensuite de nouveau dans des spirales d'exclusion ou de précarité.

**Il nous apparaît donc important de réfléchir à de nouvelles modalités d'accompagnement dans l'emploi avec les acteurs économiques (chambres consulaires, comités de bassins d'emploi, OPCA, représentants des branches professionnelles...) afin de mieux répondre à leurs besoins, mais également à ceux de ces jeunes afin de leur apporter les garanties nécessaires à leur autonomie en milieu ordinaire de vie et de travail.**